LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

<u>Vœu rattaché à la communication SG 14 - relatif à la situation des familles monoparentales</u>

Vœu déposé par Sophie de la Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que les familles monoparentales sont à 82% des mères isolées élevant seules leurs enfants ;

Considérant que 41% des enfants de familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté contre 21% pour l'ensemble des enfants ;

Considérant que les familles monoparentales sont davantage exposées aux difficultés d'accès au logement, à l'emploi, aux modes de garde et aux services publics ;

Considérant que les politiques d'austérité menés par le gouvernement d'Emmanuel Macron aggravent les difficultés des familles monoparentales comme la hausse des produits de première nécessité, le prix de l'énergie ou le prix des loyers ;

Considérant que les femmes sont les premières victimes de cette situation car elles subissent à la fois les inégalités salariales, les temps partiels contraints, les carrières interrompues et la charge de l'éducation des enfants ;

Sur proposition de Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti et des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- Exclure les pensions alimentaires de l'assiette des revenus pris en compte pour le calcul des aides sociales et du quotient familial utilisé pour la tarification sociale (cantine scolaire, périscolaire, transports, activités culturelles et sportives, logement, etc.) ;

- Doubler la pondération du critère familles monoparentales, et notamment des mères isolées, dans l'attribution des places en crèche, en passant de 5 à 10 points, afin de réduire la vulnérabilité des parents isolés ;

- Renforcer les services publics de proximité essentiels à l'autonomie des femmes : ouverture de nouvelles crèches publiques accessibles aux familles précaires en facilitant l'accueil ponctuel et les horaires atypiques ;

- Installer des services d'accès aux droits dans les mairies pour mettre en place un guichet unique (services juridiques, numériques, accès à l'emploi, etc.) ;

- Ouvrir les dix centres de protection maternelle et infantile communaux les plus fréquentés jusqu'à 19h30 trois soirs par semaine et le samedi matin, afin de permettre aux Parisiennes d'avoir un plus large accès aux soins pour elles et leurs nouveau-nés ;

- Développer des systèmes municipaux de prêt, d'échange et de partage d'objets de puériculture (porte-bébés, poussettes, etc.) ;

- Garantir un accès prioritaire pour les mères isolées et leurs enfants aux séjours Arc-en-Ciel, afin d'assurer le droit aux vacances des enfants, et créer en parallèle un dispositif de séjours spécifiquement dédié aux familles monoparentales.